

**Formation nouvelle chronologie des médias (arrêté du 4 février 2022)**

**Mardi 14 avril 2022 (2,5 heures), distanciel via Zoom**

**Objectifs pédagogiques :**

La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude sur la nouvelle chronologie des médias issue de l'arrêté du 4 février 2022 complété par des modifications récentes du Code du cinéma et de l'image animée.

**Contenu de la formation :**

- Les nouveaux délais de diffusion (comparaison ancien et nouveau régimes)
- Les nouvelles exclusivités de diffusion
- Les liens entre chronologie des médias et obligations d'investissement des chaînes et des SMAD
- Y a-t-il des sorties en salles pour lesquelles la chronologie ne s'applique pas ? (il y a du nouveau)
- L'impact des décrets de février et mars 2022 sur l'applicabilité de la chronologie des médias
- Chronologie des médias et séances exceptionnelles

**Présentation du formateur :**

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication paru chez Dalloz en 2021. Il anime également le site internet [droitducinema.fr](http://droitducinema.fr) depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

**Pré-requis :**

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma et de l'audiovisuel et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

**Modalités pédagogiques :**

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

**Modalités d'accès :**

- Durée : 2,5 heures
- Date : **jeudi 14 avril**
- Horaire : 10h-12h30
- Lieu : cette formation est assurée en **distanciel via ZOOM**.
- Tarif : 215 euros TTC par stagiaire (devis sur mesure pour les groupes).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/[excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)

**Bulletin d'inscription pour la formation nouvelle chronologie des médias  
(2,5 heures) du 14 avril 2022**

**Cabinet/entreprise :**

**Nom du participant :**

**Prénom :**

**Adresse du cabinet/entreprise :**

**N° de téléphone :**

**Mail :**

**TOTAL en euros :                    euros TTC (215<sup>e</sup> TTC/personne)**

**Date et signature**

- 
- **Bulletin à adresser par retour mail ([excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)) ou à Excellence Droit, 10 rue Stéphane Pitard - 37000 Tours**
  - **Chèque à l'ordre d'Excellence Droit ou virement bancaire (RIB sur demande)**
  - **Une facture sera envoyée à l'adresse du cabinet ou de l'entreprise**
  - **Pour tous renseignements : [excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com) – Tél : 09.81.85.92.36**